

ROUPEMENT DE
 ENDARMERIE DU
 UY DE

GENDARMERIE NATIONALE

 PROCES VERBAL DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

COMPAGNIE DE

RIGADE DE

Ce jour vingt neuf septembre mil neuf cent soixante seize,

Nous, soussignés :

G , M ,
 M , D , Gendarmes,

P.V. N° 591

 4° / EXPEDITION.-

Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

Le 29 octobre 1976, à 11 heures 30, en service à la résidence Commune de , nous apprenons par un employé de l'établissement de ce que au cours de la nuit précédente ~~de ce que~~ le propriétaire, Monsieur D , aurait vu dans le ciel un objet lumineux insolite.

Pour vérifications de ce fait, nous nous rendons aussitôt à l , sis à . Le propriétaire, Monsieur D , H , nous confirme qu'effectivement au cours de la nuit précédente, du 28 au 29 octobre 1976, vers quatre heures, il a remarqué dans le ciel un objet très brillant, quatre ou cinq fois plus gros qu'une étoile et qui semblait se déplacer. Il précise qu'il a appelé son voisin, Monsieur T , pour lui montrer ce phénomène lumineux. Nous avons procédé à l'audition de Monsieur D (pièce n° 2).

Madame T , entendue, (pièce n° 3), confirme qu'elle a bien vu dans le ciel un objet lumineux. Elle donne des détails identiques à ceux de Monsieur D quant à la grosseur et à la couleur de l'objet. Mais elle ne l'a pas vu se déplacer et ne peut indiquer à quelle altitude il se trouvait.

Il en est de même pour Monsieur T (pièce n° 4) qui ne peut donner aucune précision sur la distance à laquelle se trouvait cet objet. Cependant, il nous informe qu'un de ses camarades de travail Monsieur B , M , domicilié à , a vu un objet similaire alors qu'il était à la gare de , le 28 octobre 1976 vers 23 heures.

Melle P. , C , employée à (pièce n° 5) affirme avoir vu l'objet se déplacer, changer de couleur ainsi que de direction au cours de sa progression.

Ces quatre personnes ne peuvent déterminer de quel objet il pouvait s'agir mais d'après elles, il ne pouvait s'agir d'une étoile.

Aucun autre témoin oculaire de cette vision nocturne n'a été découvert au cours de notre enquête. Aucune autre personne ne nous a signalé la présence de cet objet au cours de la nuit du 28 au 29 octobre 1976, ni au cours des nuits précédentes.

Par message radio n° 177 en date du 29 octobre 1976, nous avons avisé notre Commandant de Compagnie de ces faits.

Aucun autre renseignement sur cet objet lumineux ayant été recueilli au cours de notre enquête, nous clôturons le présent procès verbal.

DRESSE EN SIX EXPEDITIONS :

- LA PREMIERE : (V.H.), à Monsieur le Préfet de la Région
Préfet du , à .
- LA DEUXIEME : à Monsieur le Procureur de la République, à
- LA TROISIEME : au Général, Commandant la 4 ème Région aérienne,
à.....
- LA QUATRIEME : (V.H.), à Monsieur le Ministre de la Défense, Di-
et la rection de la Gendarmerie et de la Justice militair
- CINQUIEME : Bureau emploi-renseignement, à.....
- LA SIXIEME : aux archives.

Fait et clos à

le 30 octobre 1976.

Gendarme

Gendarme

GROUPEMENT

DU

COMPAGNIE ~~XXXXXXXXXX~~

DE

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° 591 / 1976

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

Apparition O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

D , J , témoin

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt neuf octobre mil neuf cent soixante seize
NOUS SOUSSIGNÉ(S), G , M , Gendarme A.P.J.

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile, nous entendons :

D , J , ans, commerçant, demeurant
à , né le à
fils de H et de G , C , nationalité
française ; qui déclare à 12 heures 00 :

"" Au cours de la nuit du 28 au 29 octobre 1976 à 04 heures 00 , alors
que j'étais à l'extérieur de mon établissement j'ai eu mon regard attiré
par un objet lumineux dans le ciel. Ce point lumineux était situé au
de la localité et à mon avis, à une altitude pouvant être de l'ordre de
5 à 10.000 mètres. -----

"" Cet objet était très brillant, il était à mon avis de couleur
blanche. Il était quatre ou cinq fois plus gros qu'une étoile tel un
faisceau d'une lampe électrique. J'ai eu l'impression que cette chose se
déplaçait légèrement sans . Par moment l'intensité lumineuse
diminuait légèrement. Je me suis couché vers 05 heures 00 du matin, donc
j'ai observé ce phénomène durant une heure environ. Il était d'ailleurs
à la même place lorsque j'ai cessé l'observation. -----

"" J'ai téléphoné à la base militaire d' pour leur signaler ce
fait pensant qu'il y avait un centre d'observation en ce lieu. Je ne
peux donner aucun détail sur l'origine éventuelle de cet objet , c'est
la première fois que je vois un objet lumineux comme celui-ci. -----

"" Je peux cependant préciser que lors de cette observation, j'ai
également vu une étoile filante et il n'y a aucune ressemblance entre
celle-ci et l'objet que je viens de décrire. -----

"" J'ai également appelé mes voisins Monsieur et madame T
ainsi que mon employée pour leur montrer ce que je venais de découvrir.
S.I. : Il s'agissait d'un objet de forme circulaire, paraissant dentelé,
dentelure vraisemblablement produite par un rayonnement lumineux.

Le 29 octobre 1976 à 12 heures 30

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste
et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

GROUPEMENT

DU

COMPAGNIE

DE

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° 591 / 1976

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

Apparition O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

M , M épouse T , témoin

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt neuf octobre mil neuf cent soixante seize
NOUS SOUSSIGNÉ(S), M , D , Gendarme agent de police judiciaire

VU LES ARTICLES 20 et 75

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile, nous entendons :

N , M épouse T , ans, sans profession, demeurant à , née le à , fille de feu A et de B , L nationalité française, qui déclare à 12 heures 00 :

Ce matin, à 04 heures 00 environ, nous avons été réveillés par un appel téléphonique. Monsieur D , notre voisin, a demandé à mon mari de venir le rejoindre à l'extérieur afin de constater la présence dans le ciel d'un objet lumineux insolite. Mon mari est sorti sur le pas de la porte puis est venu me chercher en me disant " viens voir, il y a une boule lumineuse dans le ciel au dessus de notre maison ".

J'ai alors rejoint mon mari qui se trouvait en compagnie de monsieur D , et d'une de ses employées. J'ai observé le ciel, et j'y ai découvert une boule grosse environ comme 5 fois une étoile, beaucoup plus brillante qu'une étoile qui projetait une lumière blanche très brillante dans le genre d'un faisceau d'une lampe électrique. Cette boule était de forme ronde. Elle m'a semblé plus basse que les étoiles mais je ne peux évaluer exactement la distance qui la séparait de la terre.

En compagnie des personnes précitées, j'ai observé ce phénomène durant 5 à 10 minutes, puis mon mari et moi nous sommes allés nous coucher. Environ une demi-heure plus tard, intrigués par cette boule lumineuse qui se trouvait au dessus de notre maison, nous nous sommes relevés, et nous avons pu observer cette même boule qui était toujours au même endroit durant à nouveau 10 minutes. Il était donc environ 04 heures 45 et ce phénomène était toujours visible. Ensuite, nous nous sommes couchés.

S.I. : Cette boule était immobile, à aucun moment je ne l'ai vue se déplacer.

S.I. : Je n'ai pas vu cette boule changer de couleur ou de dimension et elle était seule dans le ciel, je n'en ai pas vu d'autre.

Je n'ai aucune idée sur l'origine de ce phénomène, et c'est la première fois que je constate une chose de la sorte.

Le 29 octobre 1976 à 12 heures 45

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

l'A.P.J.

GROUPEMENT
DU
COMPAGNIE OU ESCADRON
DE
UNITE
BRIGADE DE

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE - Apparition O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 591 / 19 76

PERSONNE ENTENDUE T, A, témoin

RÉFÉRENCES

CE JOUR 29 octobre mil neuf cent soixante seize
NOUS SOUSSIGNÉ(S), M, D, Gendarme agent de police judiciaire

VU LES ARTICLES 20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

A son domicile, nous entendons :

T, A, ans, retraité S.N.C.F., demeurant à, né le, Z, nationalité française, qui déclare à 15 heures 10 :

Il est exact que ce matin, comme ma femme vous l'a déclaré vers 03 heures 45 environ, nous avons été réveillés par un appel téléphonique. Il s'agissait d'une employée de monsieur D, notre voisin, qui me demandait de bien vouloir les rejoindre à l'extérieur afin de constater avec eux la présence d'une boule lumineuse insolite dans le ciel. Je suis alors sorti de chez moi, j'ai rejoint mes voisins soit monsieur D et son employée, puis ces personnes ont attiré mon attention sur une boule lumineuse visible dans le ciel, juste au dessus de ma maison. J'ai très bien vu cette chose, c'était une boule grosse comme 5 à 6 fois une étoile mais beaucoup plus lumineux. Elle projetait une lumière brillante dans le genre d'un faisceau électrique plus jaune que blanche. Comme cette boule était plus grosse qu'une étoile, il me semble que celle-ci était plus basse mais je ne peux vous préciser la distance exacte.

J'ai observé ce phénomène pendant 15 minutes puis je suis rentré chez moi. Environ une demi-heure plus tard, avec ma femme nous sommes ressortis devant notre porte, et nous avons pu constater que cette boule était toujours visible et n'avait absolument pas bougé de place.

S.I. : Je n'ai jamais vu bouger cette boule, elle n'a pas changé de couleur ni de volume, je vous explique exactement ce que j'ai vu. Je tiens à vous préciser que ce matin en prenant mon travail, un camarade Monsieur B domicilié à C,

m'a déclaré avoir observé le même phénomène que moi, il a vu également une boule lumineuse dans le ciel. S.I. : Je n'ai aucune idée sur l'origine de ce que j'ai vu hier soir.

Le 29 octobre 1976 à 15 heures 40

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher

La personne entendue

l'A.P.J.

deux mots rayés nuls

TA DH

GROUPEMENT

DU

COMPAGNIE DU ESCADRON

DE

UNITÉ

BRIGADE DE

P.V N° 591 / 19 76

PROCÈS - VERBAL
D'AUDITION

AFFAIRE

Apparition O.V.N.I.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

PERSONNE
ENTENDUE

Melle P , C , témoin

RÉFÉRENCES

CE JOUR vingt neuf octobre mil neuf cent soixante seize
NOUS SOUSSIGNÉ(S), G , M , Gendarme , A.P.J.

VU LES ARTICLES

20 et 75 DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

Nous entendons :

Melle P , C , ans, barman , demeurant rue
à , née le à
pupille de l'assistance publique , nationalité française :

La nuit dernière vers 04 heures 00 environ à la fermeture de l'établissement où je travaille, Monsieur D , mon patron m'a montré un objet insolite dans le ciel pratiquement au dessus de la maison, en direction du . Cet objet pouvait avoir un diamètre de dix centimètres environ. Il était très brillant et scintillant, la partie centrale était rouge vif. Je ne peux dire à quelle altitude était cette chose. J'ai remarqué que cet objet se déplaçait sens puis ensuite à la verticale. Il se déplaçait progressivement puis s'est stabilisé rapidement. Au cours de son déplacement, j'ai remarqué que sa luminosité diminuait, puis elle redevenait brillante lorsqu'il s'est arrêté. -----

"""" J'ai examiné ce phénomène durant une heure environ . J'ai été troublée par ce fait, et j'ai téléphoné au journal à pour les aviser de cette découverte. Le journaliste de permanence m'a donné les numéros téléphoniques d'un observateur qui s'intéresse aux O.V.N.I. Je ne me souviens pas du nom de cet observatoire, mais le n° téléphonique est le suivant : -----

"""" C'est la première fois que je vois un tel objet et à mon avis ce n'était pas une étoile, c'était beaucoup plus gros et plus brillant. -----
"""" Je ne peux dire de quel genre d'objet il pouvait s'agir. -----

Le 29 octobre 1976 à 15 heures 20

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations.)